

En vertu des modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général*, tous les ministres doivent déposer la Stratégie de développement durable (DD) de leur ministère d'ici décembre 1997.

Action 2000 constitue la première stratégie de DD du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Ce document décrit le plan d'action que s'est donné le Ministère pour atteindre, seul ou dans le cadre de partenariats, ses objectifs de développement durable d'ici l'an 2000.

Le plan d'action est fondé sur un examen du profil et des activités du Ministère quant à leur impact sur le développement durable ainsi que sur des objectifs de DD clairement définis. Il comprend en outre le point de vue d'intervenants de l'extérieur du Ministère. En effet, la stratégie a fait l'objet de consultations auprès des secteurs public et privé, des organisations non gouvernementales (ONG) et de la communauté universitaire.

Le Ministère reconnaît que l'implantation de tels changements exige du temps ainsi que l'investissement de toutes les énergies et ressources nécessaires à l'intégration des principes du DD aux politiques, programmes et opérations, de manière à réaliser l'équilibre voulu entre les trois aspects fondamentaux du DD : croissance économique, développement social et protection de l'environnement.

Les progrès seront mesurés. Les modifications de 1995 ont également entraîné la création d'un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable au sein du Bureau du vérificateur général. Les stratégies ministérielles doivent faire l'objet d'un rapport annuel et d'une mise à jour transannuelle et peuvent également faire l'objet d'une vérification par le commissaire ou de pétitions du public. *Action 2000* comprend donc des mécanismes permettant de mesurer et analyser le rendement et de produire des rapports à cet égard.

PROFIL

Les objectifs du Ministère sont fondés sur son énoncé de mission : « Agir au nom du Canada et de tous les Canadiens pour accroître la prospérité, l'emploi et la sécurité et contribuer à la paix dans le monde par la promotion de la culture et des valeurs canadiennes. » Ces valeurs sont définies dans l'énoncé de la politique étrangère du Canada, *Le Canada dans le monde* : promotion de la prospérité et de l'emploi; maintien de la paix et de la sécurité internationales; promotion des valeurs et de la culture canadiennes à l'étranger; prestation de services de qualité aux Canadiens.

La réalisation du mandat du Ministère et la gestion de ses programmes et opérations sont structurées selon huit axes fonctionnels : promotion des affaires internationales, politique commerciale et économique, sécurité et coopération internationales, assistance aux Canadiens à l'étranger, diplomatie publique, services ministériels, services aux autres ministères ainsi que services de passeport. Dans plusieurs de ces domaines, des activités progressistes ont déjà été entreprises en vue de garantir à long terme le succès du développement durable.

OBJECTIFS

Le présent document traite de quatre objectifs de développement durable. Ceux-ci correspondent aux trois objectifs stratégiques du Ministère ainsi qu'à un objectif lié au respect de l'environnement, les activités d'écologisation.

PLAN D'ACTION ET ÉVALUATION

Comme il s'agit de la première stratégie de développement durable du Ministère, *Action 2000* constitue le fondement d'une politique qui ne cessera d'évoluer. Il s'agit d'un projet ambitieux, dont les objectifs sont fondés sur une vision mais également sur un ensemble de cibles réalistes. Ces cibles ont permis d'élaborer un plan d'action doté de points de repère permettant de mesurer les progrès réalisés et de planifier les activités à venir.

